

Le Premier Ministre

N° 2005

Paris le 11 MAI 2015

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Les remarquables avancées de la médecine obtenues ces dernières décennies ont transformé la prise en charge de nombreuses maladies. Notre système doit continuer d'évoluer pour donner plus de poids à la prévention et à l'éducation thérapeutique, faire davantage de place aux soins ambulatoires et à l'innovation et corriger les inégalités d'accès aux soins, sociales et territoriales.

La *Stratégie nationale de santé* que le gouvernement a engagée en 2013 entend apporter des réponses à ces défis. Elle trouve d'ores et déjà des applications concrètes avec le *Pacte territoire santé* et le projet de loi relatif à la modernisation de notre système de santé, en discussion au Parlement.

Il faut aujourd'hui aller au-delà. Notre système de santé reste en effet structuré autour de l'organisation hospitalière issue de la grande réforme de 1958 et ses principes fondateurs. Les évolutions en cours conduisent à adapter ce modèle dans une démarche de transformation progressive, en recentrant le système de santé sur les soins de proximité. Il nous faut repenser de façon prospective l'articulation entre soin, enseignement et recherche. C'est à cette condition que nous pourrons continuer d'assurer l'excellence et appliquer dans un mouvement dynamique les progrès de la science et des techniques à la prise en charge sanitaire sur notre territoire.

Nous devons en outre assurer la cohérence des réformes engagées, en matière de formation d'une part, de métiers, de conditions d'exercice et de mode de rémunération d'autre part. Ces évolutions sont trop souvent disjointes alors qu'il importe que les chemins suivis par les différentes professions médicales et paramédicales s'inscrivent dans un projet partagé. Il convient en particulier de mieux organiser les complémentarités au sein des professions et entre elles.

Il m'importe aujourd'hui de répondre au malaise exprimé par de nombreux acteurs du monde de la santé face à l'évolution des métiers et des parcours professionnels. Les attentes des jeunes professionnels sont fortes, qu'il s'agisse des formes d'enseignement (théorique et pratique), de la régulation démographique ou des conditions d'installation, des complémentarités entre ville et hôpital, des modes d'exercice et de rémunération ou de la protection sociale ou encore des questions de responsabilité professionnelle.

Monsieur Lionel COLLET
Conseiller d'Etat
1, place du Palais-Royal
75100 Paris cedex 01

J'ai annoncé l'organisation d'une Grande Conférence de la Santé qui viendra clôturer la deuxième phase de la *Stratégie nationale de santé*. J'ai décidé de vous confier conjointement avec Anne-Marie Brocas le pilotage et la préparation de cette conférence. Vous serez assistés par un Comité de pilotage reflétant l'expertise et la diversité utiles à cette réflexion.

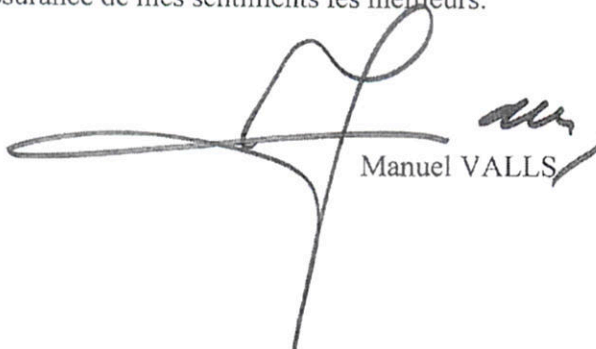
Cette conférence devra associer les acteurs actuels et futurs du monde de la santé, à la faveur d'un travail de concertation prospectif et ouvert. Je souhaite que cette conférence ait lieu, en janvier 2016, sous la forme d'une ou deux journée(s) de débats à l'issue desquelles le Gouvernement rendra publique une feuille de route pour les années à venir, avec des lignes directrices claires et des mesures concrètes dont la traduction pourra être, si nécessaire, législative (PLFSS,...).

Votre réflexion s'enrichira des contributions issues de la concertation nationale organisée lors du lancement de la *Stratégie nationale de santé*. De même, vous tiendrez compte des enseignements du *Pacte de confiance pour l'hôpital*, du *Pacte territoire santé* et, en matière de formation, des réflexions conduites sur la licence santé par le professeur Jean-François Girard, et de celles menées en vue de la réforme du troisième cycle des études médicales, ainsi que des travaux menés dans le cadre de la concertation sur le projet de loi, et notamment des rapports remis respectivement par les docteurs Pierre Louis Druais et Yves Decalf.

Vous pourrez vous appuyer sur la Direction générale de l'organisation des soins, la Direction générale de la santé et la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle. Vous bénéficierez de l'appui d'un membre de l'Inspection générale des affaires sociales et d'un membre de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.

Je vous demande de me rendre compte, ainsi qu'aux ministres des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, des résultats intermédiaires de vos travaux avant la fin du mois de septembre 2015.

Je vous remercie d'avoir accepté de mener cette mission et vous prie de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Manuel VALLS